

NOTE DE LA RÉDACTION

« Ce bulletin voudrait faire œuvre loyale et pratique. On y trouvera.... un inventaire que nous voudrions aussi complet que possible des ressources de ce pays, de son évolution productive et sociale. »

C'est en ces termes que le premier numéro du bulletin a été présenté en juillet 1933. C'est avec les mêmes mots que nous présentons, douze ans plus tard et après six années de silence dues à la guerre, le premier numéro d'une série nouvelle. Mais tandis que la rédaction s'excusait alors de ne pas s'élever au lyrisme ou à la description épique du miracle marocain, on permettra à celle d'aujourd'hui de ne pas se borner à l'énumération des vicissitudes subies par le Protectorat depuis la guerre.

* * *

De 1933 à 1945, l'économie et les institutions sociales marocaines ont certes évolué. Le temps n'est plus où l'on pouvait affirmer, d'une manière presque absolue, que blés et phosphates constituaient les sources essentielles de revenus. En douze ans, la production céréalière et arboricole, minière et industrielle, a su se diversifier soit avant, soit pendant la guerre. Durant celle-ci, la défaillance des importations et la spécialisation imposée des exportations ont apporté des modifications profondes dans la vie du pays. En même temps, l'afflux des capitaux privés de 1940 à 1942, puis l'accroissement énorme des dépenses militaires à la charge de la France entraînaient l'augmentation de la circulation monétaire et, par suite du déséquilibre entre les besoins et les moyens, du divorce entre la demande et l'offre, la hausse, considérable, des prix et celle, moindre, des salaires.

En fait, le Maroc a subi l'expérience la plus inattendue et l'épreuve la plus sévère qui puissent sans doute être infligées à un pays d'économie non affirmée encore : un isolement qui l'a obligé jusqu'à ces derniers mois à assurer presque seul, sans aide extérieure digne d'être notée,

la totalité de ses besoins et à en couvrir d'autres, non moins lourds *. Sa situation est celle d'un adolescent qui, bien loin de recevoir l'appui accoutumé, doit en un jour se suffire et prêter son épaule. C'est par là qu'il a été marqué le plus profondément par la guerre. Du moins celle-ci lui a-t-elle épargné les destructions et les ravages qui, d'ordinaire, constituent son cortège.

* * *

Non soulagé encore des faix que les hostilités l'avaient conduit à supporter, le Maroc devait affronter un nouveau péril. Une sécheresse persistante menaçait les récoltes et devait finalement conduire au rendement le plus déplorable que le pays ait jamais connu. L'année 1945 ne donnera que 4 millions et demi de quintaux des quatre céréales principales. Or, depuis 1915, année des premières statistiques vérifiées, le Protectorat n'en avait jamais fourni moins de 13 millions et il avait atteint 38 millions à son meilleur moment (1). Une telle insuffisance, succédant aux rendements décroissants des années antérieures, ne peut qu'être annonciatrice de famine et rend nécessaire l'aide immédiate de la métropole et de l'étranger. C'est ainsi que le Maroc, jadis et à tort considéré comme un pays largement exportateur de céréales (2), vient de reprendre ses relations économiques avec la France et le monde. Il pouvait, cependant, et à bon droit, songer à une meilleure rentrée en scène.

Au travers de la tourmente, ses finances, en effet, malgré l'accroissement de la circulation, étaient demeurées saines. Les aménagements fiscaux opérés, les impôts nouveaux créés avaient maintenu l'équilibre budgétaire sans interruption, quelles que fussent les charges que le pays devait supporter par ailleurs. Les finances privées témoignaient non seulement de la même solidité, mais encore d'un assainissement croissant. De 1939 à 1944, le nombre des faillites se

* L'évolution de la situation économique du Maroc au cours de l'été sera étudiée dans le prochain numéro du bulletin.

(1) Cf. Graphiques et carte sur la production céréalière, pp. 47 à 52.

(2) Cf. Graphique sur l'exportation des céréales, p. 51.

réduisait de 49 à 11, celui des liquidations judiciaires de 6 à 2, celui, enfin, des protêts, de 10.144 à 577. Dans le même temps, les hypothèques inscrites se ramenaient de 1.886 à 535, tandis que le chiffre des mainlevées demeurait en 1944 sensiblement égal (2.518) à ce qu'il était en 1939 (2.417), après avoir connu un maximum (3.650) en 1941 (3).

Pendant la longue période de silence qui lui fut imposée, le Protectorat pouvait aussi enregistrer les résultats acquis en d'autres domaines. Il pouvait évoquer son action en matière d'urbanisme et ses efforts pour l'aménagement des villes (4), son lent travail de rénovation de l'artisanat (5), toutes les réalisations et prospections effectuées en matière minière (6). Il ne cessait cependant pas de songer à l'avenir.

*
* *

La libération n'était pas encore complètement venue, pour lui et pour la métropole, qu'il avait su déjà accroître ou redresser certaines de ses activités économiques ou sociales. Dès 1943, les résultats de la pêche maritime s'amélioraient, la production du tabac, en 1941, doublait celle de 1937 (7), les compagnies de chemins de fer transportaient, sans matériel nouveau, près de trois fois plus de voyageurs en 1941 qu'en 1939 (8). Les services d'enseignement eux-mêmes enregistraient sans défaillance au début de chaque année un nombre accru d'élèves, notamment musulmans (9).

Quand il put reprendre la nécessaire attache française, le Protectorat exprima d'un coup ses volontés de renouveau et de création. Il appartient alors au Résident général de les énoncer dans le programme de réformes publié en 1944, et condensé, à la veille des premières réalisations, dans le discours d'ouverture des tra-

voux du conseil du Gouvernement en janvier dernier (10). Administration, justice, enseignement, paysannat en constituent les quatre points essentiels pour qui conçoit la formule du Protectorat comme une « création continue » pour le mieux-être des populations marocaines. Complétées par la reprise des projets à caractère plus nettement économique, conçus avant la guerre et délaissés ou retardés durant celle-ci, les améliorations et transformations envisagées, au total de nature très diverse, ont naturellement trouvé leur expression dans le programme de travaux annoncé au conseil et qui porte sur dix ans, c'est-à-dire sur le temps qui correspond au délai d'exécution d'une première phase importante. D'ores et déjà, interviennent les premières réalisations. La construction des barrages, considérablement ralentie durant la guerre, reprend. De nouveaux bâtiments scolaires vont s'élever, tandis que se recrutent en France les membres de l'enseignement dont la présence au Maroc conditionne la scolarisation de la jeunesse marocaine. Ailleurs, on précise les besoins d'équipement du pays tant pour la poursuite des recherches que pour le développement des exploitations (11). Enfin, plus directement attaché à l'amélioration rapide des conditions de vie du fellah, le bureau du paysannat, dernier né des services publics, s'efforce de mettre en valeur par les moyens les plus modernes les 4 millions d'hectares que la France a su attribuer ou maintenir à la paysannerie marocaine, en passant sans transition de l'argire au tracteur lourd, du doum au blé, du jujubier au maïs. L'œuvre est ainsi conçue qu'elle doit associer le fellah à l'effort indispensable et lui assurer en contre-partie la possibilité d'une élévation progressive de son niveau de vie (12).

L'expérience entreprise vaut d'être suivie. Menée sur une large échelle, elle peut modifier la structure de l'économie agricole et sociale du pays. Elle permettra aussi de juger bientôt la valeur de l'effort communautaire que sa population peut fournir.

(3) Cf. État des hypothèques et mainlevées, p. 73.

(4) Cf. Paul COUZNET, « L'urbanisme et l'aménagement des villes au Maroc », p. 26.

(5) Cf. MORISS, « Considérations sur les divers aspects du problème de l'artisanat marocain », p. 29.

(6) Cf. CLARON, « Mines et problèmes miniers marocains », p. 8.

(7) Cf. Note sur le tabac au Maroc, p. 45.

(8) Cf. Tableau de la Compagnie des chemins de fer du Maroc, p. 85.

(9) Cf. Graphiques des effectifs scolaires, pp. 88 et 89.

(10) Cf. Discours de M. le Résident général, p. 41.

(11) Cf. Note déjà citée « Mines et problèmes miniers marocains » (p. 8) et la note sur la pêche maritime, p. 71.

(12) Cf. J. BARQUE et J. COUZNET, « La modernisation du fellah marocain », p. 18.